



Contacts :

+ Rapide : par courriel depuis votre espace « ameli.pro »

Par tél : 03 80 59 37 59 - du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30

Par courrier : Assurance maladie de la Côte d'Or - CS 34548-21045 DIJON cedex

DATE : 4 SEPTEMBRE 2019

REFERENCE : CF, CI-DESSOUS

Dispensation des médicaments « stupéfiants » et « assimilés stupéfiants »

Classification

La classification d'un médicament dans la catégorie « stupéfiants » ou « assimilés stupéfiants » est indiquée dans l'Autorisation de Mise sur la Marché.¹

Médicaments stupéfiants

Les médicaments classés "**stupéfiants**" sont des médicaments qui possèdent des propriétés psychoactives et peuvent faire l'objet de dépendance ou d'abus.

De ce fait, ils sont soumis à la réglementation la plus stricte concernant leurs conditions de détention, de prescription et de délivrance.

Médicaments "assimilés stupéfiants"

Les médicaments classés "**assimilés stupéfiants**" relèvent des listes I et II mais, pour des motifs de santé publique, sont soumis en totalité ou en partie au régime particulier des stupéfiants.

Règles de prescription des médicaments stupéfiants et assimilés stupéfiants (à vérifier par le pharmacien)

Rédaction de l'ordonnance²

- Rédaction sur une **ordonnance sécurisée**
- Rédaction **en toutes lettres** (nombre d'unités thérapeutiques par prise, nombre de prises et dosage)
- **Durée maximale de prescription limitée à 28 jours**, mais cette durée peut être réduite pour certains médicaments (cf. liste jointe). Les seules exceptions sont :
 - ☞ RIVOTRIL[®] voie orale : 12 semaines
 - ☞ TEMGESIC[®] et BUCCOLAM[®] : 12 mois
- **Mention portée sur l'ordonnance pour les substances susceptibles de faire l'objet d'un mésusage, usage détourné ou abusif :**

Inscription par le prescripteur de la pharmacie désignée par le patient pour les médicaments suivants :

 - ☞ Buprénorphine haut dosage (supérieure à 0,2 mg),
 - ☞ Méthadone
 - ☞ Méthylphénidate

¹ Article R. 5121-36 du CSP



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur ameli.fr



Chevauchement de prescription³

Une nouvelle ordonnance ne peut être ni établie ni exécutée par les mêmes praticiens pendant la période déjà couverte par une précédente ordonnance prescrivant de tels médicaments, sauf si le prescripteur en décide autrement par une **mention expresse** portée sur l'ordonnance.

☞ Seul TEMGESIC® n'est pas soumis à cette obligation.

Fractionnement⁴

Pour certains médicaments, la réglementation impose au pharmacien un fractionnement de la délivrance. Dans ce cas, le prescripteur mentionne sur l'ordonnance la durée de traitement correspondant à chaque fraction.

Toutefois, il peut, pour des raisons particulières tenant à la situation du patient, exclure le fractionnement en portant sur l'ordonnance la **mention "délivrance en une seule fois"**.

Prescription restreinte

Les médicaments stupéfiants ou « assimilés stupéfiants » peuvent être classés dans une des catégories de médicaments soumis à prescription restreinte.

Règles de délivrance et de facturation des médicaments stupéfiants et assimilés stupéfiants⁵

Délai de présentation de l'ordonnance

Pour les stupéfiants

L'ordonnance est exécutée dans sa totalité ou pour totalité de la fraction du traitement si elle est présentée dans les trois jours suivant sa date d'établissement ou suivant la fin de la fraction précédente. Sinon elle est exécutée uniquement pour la durée de la prescription ou de la fraction de traitement restant à courir. Par conséquent, le pharmacien est tenu de déconditionner la spécialité pour ne délivrer que le nombre exact d'unités thérapeutiques prescrites.

Pour les assimilés stupéfiants

Le délai de présentation de l'ordonnance est de 3 mois comme pour tout médicament relevant de la liste I des substances vénéneuses. Il n'y a donc pas de déconditionnement de ces spécialités.

Fractionnement et chevauchement

Le pharmacien doit respecter les règles de fractionnement et de chevauchement prévues par la réglementation (cf. règles de prescription).

Identité du porteur de l'ordonnance

Le pharmacien enregistre le nom et l'adresse du porteur de l'ordonnance lorsque celui-ci n'est pas le malade.

Si le porteur de l'ordonnance est inconnu du pharmacien, celui-ci demande une justification d'identité dont il reporte les références sur l'ordonnancier.

³ Article R.5132-33 du CSP

⁴ Article R.5132-30 du CSP

⁵ Article R5132-9, R5132-10, R5132-13, R5132-33, R.5132-35 du CSP ; arrêté du 09/03/2012 (JO 20/03/2012).





Enregistrement de la délivrance

L'exécution de l'ordonnance doit aussitôt faire l'objet d'une transcription sur un registre (« ordonnancier ») ou d'un enregistrement par tout système approprié (dont les caractéristiques sont fixées par la réglementation).

Les registres (« ordonnanciers »), et les enregistrements informatisés sont conservés pendant dix ans et tenus à la disposition des autorités de contrôle.

Gestion des ordonnances

Après exécution les mentions suivantes sont apposées sur l'ordonnance : le timbre de l'officine, le numéro d'enregistrement, la date d'exécution et les quantités délivrées.

Une copie de toute ordonnance est conservée pendant 3 ans sauf pour les médicaments contenant du zolpidem⁶.

Délivrance exceptionnelle

La délivrance par procédure exceptionnelle est interdite pour ce type de médicament.

[Annexe](#) : Liste des spécialités, durée maximale de prescription, particularités réglementaires (dont fractionnement).



Retrouvez toutes les informations utiles à votre profession sur ameli.fr

Stupéfiants et assimilés stupéfiants pris en charge par l'Assurance Maladie et disponibles en ville

Spécialités	Durée maximale de prescription	Particularités réglementaires	Assimilé Stupéfiant
Buprénorphine et Naloxone, voie sublinguale (SUBOXONE® et génériques)	28 jours	☞ Délivrance fractionnée : 7 jours ☞ Mention sur l'ordonnance du nom du pharmacien choisi par le patient. ☞ Absence de délai de carence pour la présentation de l'ordonnance.	oui
Buprénorphine voie sublinguale (SUBUTEX® et génériques)	28 jours	☞ Délivrance fractionnée : 7 jours ☞ Mention sur l'ordonnance du nom du pharmacien choisi par le patient. ☞ Absence de délai de carence pour la présentation de l'ordonnance.	oui
Buprénorphine, lyophilisat oral (OROBUPRE®)	28 jours	☞ Délivrance fractionnée : 7 jours ☞ Mention sur l'ordonnance du nom du pharmacien choisi par le patient. ☞ Absence de délai de carence pour la présentation de l'ordonnance.	oui
Buprénorphine, voie sublinguale, faible dosage (TEMGESIC®)	12 mois	☞ Chevauchement autorisé. ☞ Absence de délai de carence pour la présentation de l'ordonnance.	oui
Clonazepam, voie orale (RIVOTRIL®)	12 semaines	☞ Prescription initiale annuelle réservée aux spécialistes en neurologie ou aux pédiatres. ☞ Absence de délai de carence pour la présentation de l'ordonnance.	oui
Clorazepate dipotassique, voie orale (TRANXENE® 20 mg)	28 jours	☞ Absence de délai de carence pour la présentation de l'ordonnance.	oui
Fentanyl, voie transmuqueuse ou sublinguale (ACTIQ®, ABSTRAL®, BREAKYL®, EFFENTORA®, RECIVIT®)	28 jours	☞ Délivrance fractionnée : 7 jours	
Fentanyl, voie transdermique (DUROGESIC® et ses génériques dont MATRIFEN®)	28 jours	☞ Délivrance fractionnée : 14 jours	
Fentanyl, voie nasale (INSTANYL®, PECFENT®)	28 jours	☞ Délivrance fractionnée : 7 jours	
Hydromorphone (SOPHIDONE LP®)	28 jours		

Spécialités	Durée maximale de prescription	Particularités réglementaires	Assimilé Stupéfiant
Méthadone chlorhydrate, gélule	28 jours	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Médicament soumis à prescription initiale hospitalière réservée aux médecins exerçant en centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) ou dans un établissement de santé ou pénitentiaire. ☞ Délivrance fractionnée : 7 jours ☞ Mention sur l'ordonnance du nom du pharmacien choisi par le patient. 	
Méthylphénidate (RITALINE®, RITALINE LP®, CONCERTA LP® et génériques, QUASYM LP®, MEDIKINET LM®)	28 jours	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Prescription initiale hospitalière annuelle réservée aux neurologues, pédiatres, psychiatres. ☞ Mention sur l'ordonnance du nom du pharmacien choisi par le patient 	
Midazolam, voie orale (BUCCOLAM®)	12 mois	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Prescription initiale annuelle réservée aux spécialistes en neurologie ou en pédiatrie. ☞ Absence de délai de carence pour la présentation de l'ordonnance. 	oui
Morphine sulfate, voie orale, forme non LP (ACTISKENAN®, SEVREDOL®, ORAMORPH®)	28 jours		
Morphine sulfate, voie orale, forme LP (SKENAN®, MOSCONTIN®)	28 jours		
Morphine chlorhydrate et sulfate, voie injectable	7 jours	☞ Durée maximale de prescription portée à 28 jours si administration par système actif pour perfusion	
Oxydone et Naloxone, voie orale (OXYNIA LP®)	28 jours		
Oxycodone, voie orale (OXYCONTIN LP® et génériques)	28 jours		
Oxycodone, voie orale, forme non LP (OXYNORM® et génériques, OXYNORMORO®)	28 jours		
Oxycodone, voie injectable (OXYNORM® et génériques)	7 jours	☞ Durée maximale de prescription portée à 28 jours si administration par système actif pour perfusion	
Tianeptine (STABLON® et génériques)	28 jours	☞ Absence de délai de carence pour la présentation de l'ordonnance.	oui
Zolpidem (STILNOX® et génériques)	28 jours	<ul style="list-style-type: none"> ☞ Absence de délai de carence pour la présentation de l'ordonnance. ☞ Conservation de l'ordonnance pendant 3 ans non obligatoire pour le pharmacien. 	oui